

Elections CNESER

15 juin 2023



Votez FO, donnez-nous les moyens de vous défendre. Plus nombreux, plus forts !

FO défend les personnels, les conditions de travail, et revendique :

- L'augmentation immédiate du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 et l'inflation actuelle ;
- L'augmentation du minimum de traitement dans la Fonction publique à 120 % du SMIC ;
- Le code des pensions qui garantit à tout fonctionnaire un montant de retraite basé sur les six derniers mois d'activité.

Contactez nous !

Notre site :
www.foenseignementagricole.fr

Courriel :
foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

Qu'est ce que le CNESER ? (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche)



Comme le CNESERAAV (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire), le CNESER est un organe consultatif, constitué d'élus des personnels de l'enseignement supérieur. Il est consulté sur l'organisation et les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, les projets de réforme (telle que la Loi de Programmation de la Recherche de 2020), le cadre national des formations, ... Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences sur la situation de chaque agent de l'enseignement supérieur, y compris l'enseignement supérieur agricole.

Vous êtes personnel de l'enseignement supérieur agricole, pourquoi voter au CNESER ?

- FO** Enseignement Agricole présente une candidature sur la liste FO ESR.
- FO** ESR y défend le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et son financement.
- FO** défend nos droits et notre rémunération et les élus continueront à défendre :
 - **Les statuts nationaux** de toutes les catégories de personnels
 - **La création des postes de titulaires** nécessaires pour assurer des conditions de travail correctes, ainsi qu'un service public de qualité.
 - **La titularisation des personnels précaires** et l'arrêt de l'embauche de contractuels sur fonctions pérennes en lieu et place de titulaires.
 - **Le droit au respect des missions statutaires**, contre l'augmentation de la charge de travail génératrices de burn-out.
 - **Une requalification véritable**, de C en B, de B en A et de A en A+.



78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Tél.
01 49 55 81 42

